



Mairie de Montreux-Château

FLASH INFO Novembre 2009

Poursuite des travaux : Rue d'Alsace

Comme annoncé lors du précédent Flash Info, les travaux d'aménagement de la rue d'Alsace se déroulent normalement. Après la pose des bordures, la réalisation du sentier piétons et la réfection de la chaussée, l'entreprise Colas réalisera les marquages au sol en lien avec les départements du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin.

Cet hiver, le Conseil général procédera à l'élagage et au curage des fossés. Au printemps, les aménagements paysagers prendront formes ; une passerelle piétonne sera réalisée et se juxtaposera à l'actuel pont du canal d'alimentation du moulin.

Pour information, l'enrobé de la totalité de la rue d'Alsace a été entièrement financé par le Conseil général du Territoire de Belfort ; quant à l'aménagement de sécurité (chicane+abords), la commune a perçu 50% de subvention du Département.

Travaux réalisés ou en cours de réalisation

Avant la fête de la Toussaint, la commune via ses employés techniques a procédé à la réhabilitation de la Croix de Mission datant de 1871 et de l'ancien espace dédié au Columbarium dans notre cimetière.

Ainsi ces lieux, autrefois boueux, sont désormais propres et esthétiques. Un décapage de la croix, une peinture martelée sur le Christ, de nouvelles bordures, des gravillons de couleur ont transformé ce lieu de mémoire et de souvenir.

Les travaux vont se poursuivre prochainement avec la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau qui viendra desservir le nouveau cimetière. Une liaison piétonne interne sera réalisée entre les deux cimetières.

La commune grâce à l'aide de bénévoles, de la CCBB et de ces agents a réalisé l'assainissement des vestiaires du terrain de football. En effet, jusqu'à présent aucun système d'assainissement n'existait sur ce bâtiment communal. Les élus, soucieux de l'environnement, en avaient fait leurs priorités...c'est désormais chose faite !

Il reste cependant un point noir : le lavoir où, l'eau savonneuse provenant des lavages de véhicules s'écoule directement dans la rivière. Une interdiction de lavage au titre de la police de l'eau est à l'étude.

Restriction d'eau dans le Territoire de Belfort

Le 06 novembre 2009, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort a abrogé son arrêté du 1^{er} septembre 2009 concernant la restriction d'eau sur le Territoire de Belfort.

Opération « gilets fluorescents » aux Ecoles

Juste avant les vacances de la Toussaint, chaque enfant (école maternelle grande section et école élémentaire) de notre village a reçu de la commune un gilet de sécurité.

Les conditions météorologiques se détériorant, il devenait nécessaire d'accroître les conditions de visibilité de ces élèves qui, pour beaucoup, se rendent à pieds aux écoles.

Bien entendu, le port de cet équipement ne doit pas se limiter qu'aux activités scolaires mais il doit être plus largement utilisé. Nous comptons sur l'implication des parents dans la réussite de ce projet.



Mairie de Montreux-Château

FLASH INFO Novembre 2009

Inscription sur les listes électorales

Nous rappelons à tous les nouveaux arrivants dans la commune et aux jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 2010, que l'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer en mairie, **impérativement avant le 31 décembre 2009**, pour voter à Montreux-Château à compter du 01 mars 2010.

Les intéressés doivent se présenter munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il convient de préciser que 2010 sera une année de scrutin électoral. En effet, les 14 et 21 mars, vous serez amenés à élire les conseillers régionaux.

Venez rencontrer le Saint Nicolas !

Tous les enfants de la commune sont chaleureusement invités à venir rencontrer le Saint-Nicolas accompagné de son fidèle serviteur le Père Fouettard.



Si vous n'avez pas peur et surtout si vous avez été sage, venez les rencontrer :

**Le vendredi 4 décembre
à partir de 18 h 30
à la salle communale
du 1000 Clubs !!!**

Un goûter avec jeanbonhommes et chocolat chaud sera servi pour le réconfort de tous !!!



COUPON-REPOSE OBLIGATOIRE
à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie
avant le 29/11/2009

Madame – Monsieur

participera (ont) avec enfant (s),

à la fête de Saint Nicolas.

Signature :